

# « Madame, vous ne partirez pas avec votre foulard ! »

Plusieurs mères portant le voile racontent leurs relations parfois difficiles avec l'école de leurs enfants

## TÉMOIGNAGES

Cette maman qui serre son fils dans ses bras pour le protéger de la violence de l'hémicycle, ça m'a pris aux tripes. » Myriam [toutes les personnes citées ont préféré rester anonymes], mère de trois enfants aux Pavillons-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, est encore bouleversée par cette scène d'une femme, venue accompagner une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté vendredi 11 octobre, invectivée par un élu d'extrême droite qui lui demande de retirer son foulard. D'un groupe d'enfants, en pleine formation à la citoyenneté, assistant, in fine, à une manifestation d'exclusion et de dévoiement de la laïcité dans une assemblée de la République. Une scène devenue virale sur Internet.

L'humiliation, Myriam l'a vécue en 2014. Ce jour-là, la maîtresse de CP dit à sa fille : « Ta maman ne peut pas nous accompagner parce qu'elle est voilée. » Effondrée, l'enfant la questionne : « Pourquoi, tu n'es pas comme les autres mamans ? » Dans cette école, cette année-là, les mères portant un foulard n'ont plus été autorisées à participer aux sorties scolaires. Pourtant la loi était claire, le Conseil d'Etat ayant levé toute ambiguïté un an plus tôt : les parents accompagnateurs n'étant pas « agents » mais « usagers » du service public, ils ne sont pas soumis au principe de neutralité comme le sont les fonctionnaires.

Myriam se souvient des mots sur les carnets de liaison. Sur ceux des familles non musulmanes, il était proposé d'accompagner les sorties. Pas sur ceux des musulmans. « J'étais parent déléguée, présente aux kermesses, à tous les conseils d'école, et d'un coup, on me rejetait comme une malpropre. » Un jour, un camarade dit à sa fille : « Je ne t'invite pas à mon anniversaire parce que ta maman est voilée. »

Sara aussi s'en souvient comme si c'était hier. Une sortie cinéma, en 2012, dans une école maternelle de Montreuil (Seine-Saint-Denis). La classe était prête à partir quand, devant la porte d'entrée, la directrice l'arrête : « Madame, vous ne partirez pas avec votre foulard ! » Son fils de 3 ans était en larmes, la maîtresse effarée. Par la suite, il avait fallu « ruser » pour continuer les sorties. Se cacher. « L'institutrice me disait de les attendre quelques rues plus loin. »

**« Je disais à ma fille que je n'avais pas le temps. Je ne voulais pas prendre le risque qu'elle me voie exclue », raconte Fathia**

Epaulée par le collectif Mamans toutes égales, Sara n'a jamais baissé les bras. Inspection académique, rectorat, ministère : elle a frappé à toutes les portes. Et a obtenu gain de cause. Cinq ans plus tard, la directrice de l'école s'est excusée. « Les choses se sont apaisées. Ici, les gens sont très investis dans la vie du quartier, et personne ne regarde la couleur de la peau, la longueur des jupes ou ce qu'on porte sur la tête », raconte-t-elle. Cette nouvelle polémique sur le voile l'exaspère : « Avant chaque élection, on en parle, comme s'il fallait mettre le paquet sur les musulmans, surtout sur les femmes. Mieux vaut ne pas allumer la télévision. »

### « Rentrez chez vous ! »

Quand ce ne sont pas les sorties scolaires qui font polémique, ce sont les interventions en classe. A Meyzieu, près de Lyon, l'école des enfants de Bahija et Mounia avait l'habitude de solliciter les parents pour participer à des ateliers peinture, cuisine ou lecture. Mais au retour des vacances de la Toussaint, en 2014, changement de règles : pas de signes religieux lors des ateliers. C'était « la loi », leur avait-on indiqué. Le directeur avait fini par leur lancer : « Si vous voulez participer, faites des gâteaux. » Cette même année, Mounia a été agressée devant l'école par une parente d'élèves élue : « Rentrez chez vous ! Vous n'avez qu'à inscrire votre enfant dans une école coranique ! » Personne n'avait réagi.

Avocate de formation, Mounia a cherché à quelle loi cette école faisait référence. « La jurisprudence n'interdit pas les signes religieux aux parents en classe lorsqu'ils sont là pour un simple témoignage ou une aide logistique ponctuelle, rappelle Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. Elle les leur interdit lorsqu'ils assurent une mission d'enseignement, c'est-à-dire la mission



Inès, mère de trois enfants, à Besançon, le 19 octobre.

CLAIRE JACHYMIK POUR « LE MONDE »

de service public de l'école. » Faire un gâteau, lire un livre aux enfants, est-ce exercer une « mission d'enseignement » ?

Par deux fois, ces deux mères de Meyzieu ont saisi la justice (le tribunal administratif de Lyon en 2015, puis la cour administrative d'appel de Lyon en 2017). Par deux fois, leur requête a été rejetée. La justice ayant estimé qu'elles avaient endossé, lors de ces ateliers, « des fonctions similaires à celles des enseignants ». Leur avocat prépare un pourvoi devant le Conseil d'Etat. Sans même attendre l'avis de ce dernier, l'éducation nationale s'est inspirée du jugement de Lyon pour durcir le règlement dans son vade-mecum sur la laïcité publié en septembre en étendant le principe de neutralité aux parents.

Il y a ces interdictions formelles, et toutes ces petites choses du quotidien, insidieuses, qui font tant souffrir. Celles qu'on oublie

presque tellement elles sont fréquentes. Amal habite à Besançon (Doubs). Parent déléguée, elle s'est toujours demandée pourquoi ce n'est jamais elle que les autres parents appellent au moment des conseils de classe. Elle ne comprend pas non plus pourquoi, sur les photos de sorties scolaires, elle n'apparaît jamais. Dans le même quartier, Sonia a remarqué que l'école l'avait toujours sollicitée pour faire la « petite main » – des gâteaux, de la couture. Jamais pour les voyages scolaires.

### « De qui parle-t-on ? »

A Besançon, ces femmes qui portent le foulard ont toutes une anecdote à raconter. Ce jour où Amal a été convoquée dans le bureau de la directrice, surprise que son fils, de nature réservé, ait été « bizarrement si à l'aise » lors d'un exposé en classe de CM1 sur l'Islam. « Vous savez, votre enfant, il est français, il vit ici, s'est-elle



Fathia (le prénom a été changé), à Besançon, le 19 octobre.

CLAIRE JACHYMIK POUR « LE MONDE »

entendu dire. Il faut qu'il s'intègre. » Ce jour où Sonia s'est vue refuser l'animation d'un atelier de calligraphie lors de la fête des langues au lycée, car, pour la proviseure, les intervenants ne pouvaient porter de signes religieux. Finalement, l'atelier s'est tenu, mais sous l'œil d'une enseignante. Ce jour où Inès a été stoppée à la porte d'un conseil de classe alors qu'elle devait y représenter un élève en tant que bénévole d'une association. Ce jour, encore, où des personnels du collège avaient demandé au principal d'interdire la journée porte ouverte aux femmes voilées.

Quant à Fathia, elle a renoncé à toute sortie dès qu'elle a vu surgir la polémique sur les mamans accompagnatrices voilées, au début des années 2010 : « Je disais à ma fille que je n'avais pas le temps. Je ne voulais pas prendre le risque qu'elle me voie exclue. » La violence des débats qui ont suivi,

dans les médias, l'incident au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont sidéré ces mères de Besançon. Tant d'émissions, de nouveau, sur cette question du voile sans leur donner la parole. Et ces propos de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, pour qui « le voile n'est pas souhaitable dans notre société ». Et ceux de cet animateur de LCI comparant le voile à l'uniforme SS...

« On décrit des femmes qui seraient soumises, ignorantes ; on parle de communautarisme, d'intégrisme... Et je me dis : "Mais de qui parle-t-on ?", s'énervait Amal. Pas de nous, c'est impossible ! » « On fait de nous des femmes militantes, politiques, ajoute Inès. Mais il n'en est rien de tout ça ! Ce foulard, c'est un choix personnel, ma spiritualité. Pourquoi s'acharne-t-on sur nous ? Jusqu'où cela va-t-il aller ? » ■

AURÉLIE COLLAS

## Les directeurs d'école en première ligne sur la question de la laïcité

Le débat en sein du gouvernement sur le port du voile a ravivé les questionnements au sein de la communauté éducative

Demander aux directrices et aux directeurs d'école s'ils rencontrent des « obstacles » ou des « contestations » lors de l'organisation des sorties scolaires, c'est, invariablement, s'entendre opposer un « non ». Rien, en tout cas, qui ne puisse se régler « en dialoguant », souffle tel enseignant, en poste à Créteil. « Dans l'écoute mutuelle », renchérit tel autre, à Paris.

Il n'empêche : les divisions sur le port du voile qui se sont exprimées au sein du gouvernement et la position de fermeté martelée par le ministre Blanquer ont réveillé des questionnements que beaucoup pensaient « dépassés ».

« Prétendre que les mères voilées sont un problème pour l'école me met hors de moi », souffle Catherine Da Silva, l'une des rares professeures à évoquer le sujet sans réclamer l'anonymat – elle représente, en Seine-Saint-Denis, le syndicat SNUipp-FSU. Alors qu'une proposition de loi « ten-

dant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation » devrait être examinée au Sénat en séance publique à partir du 29 octobre, l'enseignante n'en démord pas : « Heureusement qu'elles sont là, ces mamans. C'est sur elles qu'on peut compter, elles qui font des sandwiches pour les pique-niques et qui tiennent les stands des kermesses... Et oui, elles qui assurent, aussi, qu'on le veuille ou non, la bonne marche des sorties ! »

### « Un message qui passe »

En vingt ans de direction d'école, Catherine Da Silva assure n'avoir eu vent que d'un seul épisode problématique. Un cas... sur 840 écoles dans le département. « Une collègue, au moment de la circulaire Chatel [qui, en 2012, a insisté sur la neutralité religieuse des parents en sortie], avait voulu dissuader une maman de participer à une sortie, raconte-t-elle. La hiérarchie était intervenue pour lui rappeler que rien, dans la loi, ne

**En vingt ans de direction d'école, Catherine Da Silva assure n'avoir eu vent que d'un seul épisode problématique**

l'interdit [sauf s'il y a une perturbation objective au bon fonctionnement de la sortie ou trouble à l'ordre public, a précisé le-Conseil d'Etat en 2013]. Ce rappel a suffi à calmer le jeu. »

Un « cas un peu limite » en trente-cinq ans de carrière, c'est aussi ce dont fait état Véronique. « On trouve, au sein de la communauté éducative comme un peu partout ailleurs, des laïcards chez qui le voile suscite des crispations. » Elle-même dit avoir croisé la route, à deux reprises, d'ins-

pecteurs « suggérant » aux enseignants de se tourner vers d'« autres » parents.

Sophie, qui enseigne dans le sud de la France, confie à l'inverse ne pas « toujours » être à l'aise avec « certains » parents. « Accompagner une sortie, c'est tenir un rôle pour toute une classe, et pas seulement pour son propre enfant, estime la jeune professeure. Sans parler de militantisme, je pense qu'il y a quand même un message qui passe quand on porte le foulard. Les élèves eux-mêmes peuvent nous questionner à ce sujet. » Des questionnements partagés, semble-t-il, par certains parents. « En sortie, il me semble que les élèves sont encore dans une logique d'instruction, avance Hanane, à Paris. Pourquoi faire la distinction entre le droit dans l'école et le droit hors l'école ? Ça entretient le flou. »

Pour éviter des tensions, « certaines » écoles en seraient venues à limiter ces sorties, avance la FCPE, fédération de parents d'élèves qui a fait parler d'elle fin

septembre en faisant apparaître, sur l'une de ses affiches de campagne, l'image d'une maman avec un foulard.

Du point de vue réglementaire, rien ne contraint les directeurs d'école à accepter une proposition d'accompagnement. C'est ce qu'est venu rappeler à la rentrée le « vade-mecum sur la laïcité à l'école » distribué dans tous les établissements. « Cet usage, ce bel usage qui veut que des enseignants sollicitent des parents de leurs élèves pour participer à l'encadrement d'une sortie scolaire, n'implique pas un droit pour les parents d'accompagner ces sorties, peut-on y lire. Le choix des personnes associées à l'activité appartient en propre aux directeurs et aux chefs d'établissement. »

Que dit l'institution de ce qui se joue sur le terrain ? L'éducation nationale, qui tient le décompte, trimestre après trimestre, des « atteintes à la laïcité » en milieu scolaire (contestations d'enseignements, refus de la mixité),

explique ne pas avoir de « remontées particulières » sur ce point. Beaucoup y voient la démonstration que l'état actuel du droit suffit à régler les « différends ».

Sur les 650 enseignants que le Comité national d'action laïque (CNAL), fédération d'associations impliquées de longue date dans l'éducation, a questionnés en janvier 2018 sur le respect du principe de laïcité, les deux tiers n'ont pas signalé d'incidents. Pour le tiers ayant répondu par l'affirmative et précisé que cela se produisait « à l'occasion de sorties », la gradation du ressenti fait sens : 21% d'entre eux évoquent ces faits comme « rares », 7% « de temps en temps », 2% « régulièrement ». « Les problèmes existent, mais concernent un très petit nombre d'écoles », précise Rémy-Charles Sirvent, du CNAL. Dans ces écoles où l'absence de mixité est notable, « l'entre-soi des uns engendre la ségrégation des autres », conclut cet enseignant. ■

MATTEA BATTAGLIA